



Centre Europe - Tiers Monde

Centre de recherches et de publications sur les relations entre le Tiers Monde et l'Europe

Rue Amat 6
CH-1202 Genève
Tél. +41 (0)22 731 59 63
Fax +41 (0)22 731 91 52
E-mail: contact@cetim.ch
Site Web: www.cetim.ch

**Groupe de travail sur le droit au
développement
19^{ème} session (23-27 avril 2018)
Point 4 (f) de l'ordre du jour**

Déclaration orale du CETIM Vérifier à l'audition

Monsieur le Président,

Le débat au sein de Groupe de travail de ce matin porte sur la mise en œuvre du droit au développement. La plupart des éléments contenus dans les deux documents présentés au Groupe de travail¹ pour l'élaboration d'une convention sur le droit au développement sont importants et louables. Mais, nous aimerions rappeler à cette assemblée que la référence de base pour le droit au développement est la Déclaration sur le droit au développement adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU en 1986 afin d'atteindre l'objectif recherché. Certes, cette Déclaration avait été adoptée à l'époque avec une voix contre et quelques abstentions, mais elle a obtenu le consensus de tous les États lors de la Conférence mondiale sur les droits de l'homme, tenue à Vienne en 1993.

Cela dit, nous souhaitons faire quelques propositions sur les mesures à prendre afin d'éliminer les obstacles à la réalisation du droit au développement. A nos yeux, les mesures les plus importantes et urgentes à prendre sont :

- 1) Le respect de la souveraineté des États et du droit des peuples à décider de leur avenir. S'agissant du droit des peuples, il s'agit avant tout de leur droit à participer à la prise de décision. Droit qui est bafoué de nos jours partout dans le monde ;
- 2) La coopération internationale doit être basée sur la bonne foi. Le recours aux menaces, chantages, conditionnalités et à l'utilisation de la force doit être banni ;
- 3) Les règles sur le commerce et les investissements actuelles doivent être modifiées radicalement, étant donné qu'elles favorisent le monopole des sociétés transnationales dans tous les domaines et constituent un obstacle majeur à la réalisation du droit au développement. Ces règles doivent être subordonnées au droit au développement en particulier et aux droits humains en général ;

¹ Cf. Rapport du Président-Rapporteur du Groupe de travail sur le droit au développement intitulé « Normes relatives à la mise en œuvre du droit au développement », A/HRC/WG.2/17/2, daté du 16 mars 2016, et NAM Proposal on Set of Standards regarding the implementation and realization of the Right to Development, A/HRC/WG.2/18/G/1, daté du 5 avril 2017.

4) La dette extérieure continue d'être un fardeau pour de nombreux pays du Sud. De plus, elle est conditionnée et ne sert pas au développement des pays concernés, mais constitue un instrument de domination entre les mains des puissants du moment ;

5) Des mesures radicales doivent être prises contre la fraude et l'évasion fiscale. Ces dernières privent les États d'une manne importante pour honorer leurs engagements dans la réalisation du droit au développement en particulier et les droits humains en général pour leurs populations ;

6) De nos jours, les sociétés transnationales ont beaucoup de droits mais aucune responsabilité. Il est urgent d'encadrer juridiquement leurs activités de sorte qu'elles ne violent pas le droit au développement et les droits humains. Comme vous le savez, un autre Groupe de travail intergouvernemental du Conseil des droits de l'homme est chargé d'élaborer des normes contraignantes sur ces entités mais ses travaux sont systématiquement obstrués par un groupe d'États. Pourtant, les États doivent s'engager résolument pour le succès de ce processus étant donné que ces entités menacent désormais la démocratie et la souveraineté des États.

Quant à un mécanisme de mise en œuvre pour le droit au développement, il pourrait s'agir d'un organe de traité, comme il est de coutume au sein de l'ONU. Mais il faudra bien fixer l'étendue du pouvoir à accorder à ce futur organe afin que ses décisions soient suivies d'effet.

Monsieur le Président,
Je vous remercie de votre attention.

Genève, le 26 avril 2018